



## L'AEFO, un syndicat francophone pour des francophones

### Pourquoi se joindre à un syndicat?

Les raisons qui motivent des travailleuses et des travailleurs à faire partie d'un syndicat sont multiples. Les considérations évoquées le plus fréquemment sont :

- éliminer (s'opposer au) le favoritisme dans votre lieu de travail;
- faire reconnaître vos droits et être respectée ou respecté;
- améliorer vos conditions de travail par la négociation collective;
- obtenir un salaire juste pour votre travail;
- recevoir l'appui de spécialistes en relations de travail.



Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

### Se syndiquer est un droit fondamental

Joindre un syndicat c'est simple et accessible à toutes les travailleuses et tous les travailleurs salariés (sauf le personnel cadre).

La loi sur les relations de travail reconnaît à toutes les employées et tous les employés le droit d'appartenir à un syndicat et de participer à ses activités. La loi assure aussi une protection à celles et ceux qui exercent leur droit de se syndiquer. Aucun employeur n'a le droit d'empêcher, ni de nuire à la formation d'un syndicat et encore moins d'intimider, d'utiliser des mesures de représailles ou de congédier une personne parce qu'elle a participé à des activités syndicales.

De plus, l'employeur n'est pas informé du nom des personnes qui communiquent avec un syndicat ou participent de quelque façon que ce soit à une campagne de syndicalisation. Cette information est confidentielle. L'AEFO préserve soigneusement la confidentialité de tous les contacts avec des membres éventuels.

## Pourquoi choisir l'AEFO?

Parce que l'AEFO est un syndicat francophone, créé par des francophones, pour des francophones.

Parce que l'AEFO représente plus de 10 000 membres francophones de partout en Ontario.

Parce que l'AEFO offre à ses membres tout un éventail de services, notamment :

- négociations collectives par des négociatrices et des négociateurs chevronnés;
- conseils et appui de spécialistes en relations de travail;
- défense des droits des membres auprès de l'employeur;
- représentation lors de litiges existants ou potentiels;
- prise en charge des griefs, incluant les conseils juridiques et les ressources financières;

- soutien de personnes ressources détenant des connaissances approfondies dans différents domaines : santé et sécurité au travail, harcèlement et violence, assurances collectives, invalidité de longue durée, accident de travail, évaluation de rendement, retour progressif au travail et accommodement, équité salariale, plainte à un ordre professionnel, loi sur les normes d'emploi, etc.;
- programme diversifié de formations à l'intention des membres et des leaders syndicaux;
- action politique et revendications auprès d'instances décisionnelles ou gouvernementales;
- bulletins d'information et communiqués portant sur des questions pertinentes pour les membres.

Et surtout, parce que l'AEFO offre tous ses services en français!

## D'autres questions?

Communiquez en toute confidentialité avec Julie Skinner, au 613-244-2336, 1-800-267-4217 ou [jskinner@aefo.on.ca](mailto:jskinner@aefo.on.ca).

## Aimez-nous, suivez-nous, abonnez-vous



[facebook.com/aefo.on.ca](https://facebook.com/aefo.on.ca)  
[facebook.com/aefo.presidence](https://facebook.com/aefo.presidence)



[twitter.com/@aefo\\_on\\_ca](https://twitter.com/@aefo_on_ca)  
[twitter.com/@aefopresidence](https://twitter.com/@aefopresidence)



[linkedin.com/company/aefo](https://linkedin.com/company/aefo)



[youtube.com/user/aefoprovinciale](https://youtube.com/user/aefoprovinciale)



æfo